



**Taxe pour les ordures**

Compostage (→ frais de quantité)	Vignette unique CHF	Vignette annuelle CHF
Bottes de branches (diamètre max. 50cm)	3.80	--
140 litres conteneur	3.80	80.--
240 litres conteneur	7.--	132.--
360 litres conteneur	10.--	203.--
770 litres conteneur	22.--	405.--

Frais de base	Vignette annuelle CHF
Pour les ménages:	
■ Maison individuelle	111.--
■ Maison jumelle	205.--
■ Bâtiments à partir de trois appartements (frais par appartement)	94.--
Pour toutes entreprises (industrie, agriculture etc.):	
■ 1 à 4 employés	111.--
■ 5 à 19 employés	227.--
■ 20 à 50 employés	452.--
■ Plus que 50 employés	903.--

Déchets plastiques (→ frais de quantité)	CHF
17 litres sac	le rouleau de dix sacs 10.-- *
35 litres sac	le rouleau de dix sacs 19.--
60 litres sac	le rouleau de dix sacs 32.--
110 litres sac	le rouleau de dix sacs 57.-- *

\* uniquement dans certaines succursales

**Information sur les déchets**



Le calendrier de collecte des déchets est également disponible en version électronique.

**2026**





	Déchets ménages & encombrants	Déchets organiques	Papier & Carton		Verre	Métaux	Déchets inerts	Plastiques
	MURI / GÜMLIGEN lundi et jeudi	MURI / GÜMLIGEN mardi	MURI mercredi	GÜMLIGEN mercredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi	MURI / GÜMLIGEN vendredi
JAN.	excepté les jours fériés	13. / 27.	14. / 28.	07. / 21.	09.	23.		16. / 30.
FÉV.	excepté les jours fériés	10. / 24.	11. / 25.	04. / 18.	06.	20.		13. / 27.
MARS	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	11. / 25.	04. / 18.	06.	20.	27.	13. / 27.
AVR.	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	08. / 22.	01. / 15. / 29.	10.	17.		10. / 24.
MAI	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	06. / 20.	13. / 27.	01.	15.		08. / 22.
JUIN	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	03. / 17.	10. / 24.	05.	19.	26.	12. / 26.
JUIL.	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	01. / 15. / 29.	08. / 22.	03.	17.		10. / 24.
AOÛT	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	12. / 26.	05. / 19.	07.	21.		14. / 28.
SEPT.	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	09. / 23.	02. / 16. / 30.	04.	18.	25.	11. / 25.
OCT.	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	07. / 21.	14. / 28.	02.	16.		09. / 23.
NOV.	excepté les jours fériés	excepté les jours fériés	04. / 18.	11. / 25.	06.	20.		13. / 27.
DÉC.	excepté les jours fériés	01. / 15. / 29.	02. / 16. / 30.	09. / 23.	04.	18.	23.* (* mercredi!)	11. / 22.* (* mardi!)

Les déchets doivent être déposés le jour même de ramassage avant 07.00 h, au plus tôt la veille

Action de déchets spéciaux:

- jeudi, 26.03.2026, 13:00 – 16:00 h
- jeudi, 26.11.2026, 13:00 – 16:00 h



## Déchets ménages et encombrants (→ payant)

### Déchets incinérables

#### Déchets ménages

- Matériaux d'emballage, matière plastique, litière pour chats etc.

#### Encombrants

- Skis, boîtes à lessive, meubles, matelas etc.

## Déchets organiques (→ payant)

### Déchets compostables

- Seulement dans des conteneurs avec DIN-collerette (140 – 770 litres).
  - Restes alimentaires (pas d'os), déchets de jardin, gazon, feuilles, marc de café, les épluchures de cuisine, plantes en pot.
  - Les branches doivent être préparées de la façon suivante: soit en bottes (longueur maximale 1.5 mètres, 50 cm de diamètre et au maximum 20 kilos) soit en container.
  - Les feuilles mortes peuvent être déposés gratuitement d'octobre à mars dans des récipients ouverts et faciles à vider (par exemple, des paniers, des sacs en plastique avec poignées, par contre pas dans des fûts en plastique) avec un poids maximal de 20 kg (→ gratuit).
  - Les sapins de Noël sont récoltés en même temps (→ gratuit).
  - Les conteneurs doivent être munis de la vignette correspondante (par exemple, un conteneur de 240 litres toujours avec une vignette de 240 litres).
- ! **NO PLASTIC!** (→ INTERDIT: du plastique ou autres déchets non dégradables).

## Papier & Carton (→ gratuit)

Journaux, livres, cartons, boîtes pliées (pas de boîte à lessive et pas de sagex), fournir en pile attachés ou dans un conteneur (pas de papier/carton en vrac).

## Verre (→ gratuit)

Les matériaux doivent être déposés dans des récipients résistants aux intempéries (pas des sacs en papier).

## Métaux (→ gratuit)

Boîtes de conserve, poêle, fer blanc, aluminium etc.

Les vélos à débarrasser doivent être marqués de la façon suivante: «zur Entsorgung».



## Déchets inertes (→ gratuit)

Pierres, tuiles, pots de fleurs, béton, fibrociment, céramique, verre plat comme vitres et miroirs (pas de matériaux contenant de l'amiante).

## Plastiques (→ payant)

- Films (par ex. sacs, films pour magazines) et bouteilles en plastique (par ex. lait, huile), barquettes thermoformées (par ex. emballages de biscuits), matériaux composites comme les emballages de charcuterie et de fromage, cartons pour boissons (par ex. Tetra Pack), pots de fleurs, pots de yaourt, etc.
- Les emballages très sales, par ex. des grillades avec marinade, emballages avec restes de nourriture, couverts jetables ainsi que des jouets en plastique et tuyaux d'arrosage doivent être évacués dans les sacs à ordures conventionnels ou directement à la déchetterie.
- Il existe une collecte séparée pour les bouteilles de boissons en PET.
- Points de collecte du plastique: E. Bigler Transporte SA, Gümligen et Migros Gümligen.

## Cadavres d'animaux

- Cadavres jusqu'à 10 kg peuvent être enterrés sur le terrain privé (pas dans la zone de protection des eaux)
- Cadavres provenant d'abattages non professionnels jusqu'à 200 kg peuvent être déposés au centre de collecte des cadavres d'animaux de l'institut de pathologie animale de Berne, Länggassstrasse 122, 3012 Berne
- Cadavres avec plus de 200 kg sont directement enlevés (GZM Extraktionswerk AG, 3250 Lyss, téléphone 032 387 47 87).

## Offres spéciales

### Déchets hachés

- Des informations actuelles des actions de déchets hachés seront publiées dans les «Lokal-Nachrichten» ainsi que sur le site Web.

### Déchets spéciaux

- La prochaine action gratuite de débarrasement de déchets spéciaux aura lieu le jeudi, 26.3.2026, 13.00 – 16.00 h et le 26.11.2026, 13.00 – 16.00 h à la déchetterie E. Bigler Transporte AG.

### Néophytes envahissantes

- Peuvent être apportés gratuitement à la déchetterie E. Bigler Transporte AG.

### Vaisselle réutilisable

- 150 couverts réutilisables peuvent être empruntés auprès de E. Bigler Transporte AG.

## Point de récolte de la commune

E. Bigler Transporte AG  
Feldstrasse 55, 3073 Gümligen  
www.bigler-transporte.ch

### Heures d'ouverture

Lundi: 13.00 – 16.45 h  
Mardi: 13.00 – 16.45 h  
Mercredi: 13.00 – 16.45 h  
Vendredi: 10.00 – 12.00 h  
13.00 – 16.45 h  
Samedi: 09.00 – 13.00 h



## Ce que nous prenons

### Les déchets suivants et les produits chimiques peuvent être déposés au point de récolte:

#### (→ gratuit)

- PET
- Métaux ferreux, aluminium, inox, boîtes de conserve
- Papiers & cartons
- Verre, bouteilles
- Déchets inertes (porcelaine, pots de fleurs, briques, ciment, plâtre) gratuit pour petites quantités
- Collection de vêtements usés
- Bouchons à vin de liège
- Huile alimentaire et huile de graissage
- Appareils ménagers (aspirateurs, sèche-cheveux machines à café, réfrigérateurs, machines à laver)
- Néons et ampoules ménagers
- Piles et accus
- Capsules Nespresso

#### (→ payant)

- Déchets incinérables (Déchets ménages et encombrants)
- Déchets compostants (Déchets organiques), petites quantités de ménage
- Pneus sans ou avec jantes
- Batteries de voiture

## Divers

- Déposez vos habits et souliers intacts dans les conteneurs spéciaux à Muri et à Gümligen ou au point de récolte de la commune.
- «réparer au lieu de jeter»: le guide «www.reparaturfuehrer.ch» vous aide à trouver une entreprise appropriée.
- Les objets en bon état peuvent être remis séparément à E. Bigler Transporte AG pour être recyclés (projet pilote).

### Contact / information

- Département construction Muri  
Tél. 031 950 54 70
- E. Bigler Transporte AG, Gümligen,  
(Point de récolte de la commune)  
Tél. 031 951 00 14



### Impressum

Editeur: Commune de Muri  
Concept et réalisation: Egger Kommunikation, Bern  
Conception: Picasox | Mediengestaltung, Bern  
Impression: Gaffuri AG, Muri  
Tirage: 9'500 ex.  
Images: Hansueli Trachsel, Anne Röthlisberger  
Muri, décembre 2025



## Taxe pour les ordures

Les déchets soumis à une taxe doivent être munis d'une vignette (correspondant à leur volume).

### Points de vente

- Les vignettes peuvent être achetées dans tous les magasins d'alimentation et à la station d'essence Shell à Muri.
- Les vignettes de compost uniques sont en vente à la Migros Gümligen et Egghölzli et chez Coop à Muri et à Gümligen.
- Sacs pour la collecte du plastique: Coop succursales Muri, Gümligen et Egghölzli, Denner Gümligen, Migros Gümligen.
- Toutes les vignettes, les sacs pour la collecte du plastique aussi les vignettes annuelles pour déchets compostables, peuvent être achetées à la commune de Muri.

### Déchets ménages (→ frais de quantité)

	CHF
17 litres sac	1.-- *
35 litres sac	2.--
60 litres sac	3.50
110 litres sac	6.30
240 litres conteneur	13.50
360 litres conteneur	20.--
770 litres conteneur	44.--

Pour les conteneurs pressés un supplément de CHF 20.00 est demandé 20.--

\* Pour le sac de 17 litres il n'y a pas de vignettes. En remplacement, la moitié d'une vignette pour un 35 litres sacs peut être utilisée.

### Objets encombrants (→ frais de quantité)

	CHF
P. ex. petit tapis, skis, chaise, tabouret	3.50
P. ex. fauteuil, armoire, sommier, châlit, matelas	6.30